E
923
P

DC145
P5

FONDO BIBLIOTECA PUBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

INTRODUCTION.

§ 1. — AUTHENTICITÉ DES DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

Ce volume renferme, indépendamment d'un grand nombre de documents inédits, les *Mémoires* de Buzot, ceux de Pétion, ceux de Barbaroux[1].

Les *Mémoires* de Buzot ont été publiés pour la première fois par M. Guadet, en 1828, d'après une copie du manuscrit original que Jullien de Paris lui avait confiée. Nous n'avons point à juger cette publication, faite par un homme à l'esprit éclairé, aux intentions libérales et patriotiques duquel nous sommes heureux de rendre hommage, et qui a attaché son nom à des ouvrages historiques recommandables. La reproduction d'un manuscrit que nous ne connaissons point a été faite par lui consciencieusement, nous n'en saurions douter. Les seules modifications que l'éditeur s'est permises, il les a indiquées dans sa préface.

« Ces documents précieux, dit-il en parlant des Mémoires, étaient confondus sans ordre dans un récit qui, quoique plein de feu et de mouvement, fatiguait l'attention du lecteur, forcé de le parcourir d'un bout à

[1] Les portraits de Pétion, Buzot, Brissot, Barbaroux, ont été gravés spécialement pour ce livre d'après les portraits du temps les plus authentiques. On trouvera dans la *Note A*, à la suite de l'Introduction, des renseignements sur ces portraits.

l'autre sans pouvoir s'arrêter nulle part. J'ai cru devoir substituer à ce chaos un ordre plus méthodique, à cette suite non interrompue d'événements, des divisions qui, en reposant l'attention, fissent saisir plus facilement l'ensemble et l'enchaînement des idées; mais cela en m'imposant la loi de n'altérer jamais en rien le texte de l'auteur. »

Nous ne mettons pas en doute la sincérité de la déclaration de M. Guadet; mais à l'époque où il publiait les Mémoires de Buzot, un éditeur ne se faisait pas toujours scrupule pour introduire dans la reproduction d'un manuscrit un ordre plus méthodique, pour donner plus d'intérêt à un ouvrage, d'en changer l'ordre des matières, ce qui nécessitait l'addition de quelques phrases destinées à lier les parties. On croyait ainsi améliorer la production originale, ou tout au moins ne pas l'altérer. Les idées du public se sont, sur ce point, modifiées depuis 1828. Un éditeur qui se permettrait aujourd'hui de changer l'ordre des matières établi par un auteur, de diviser ces matières, interverties, par chapitres, de fondre des notes dans le texte, d'allonger ce texte pour ménager des transitions entre des sujets différents, on peut le dire avec assurance, ne serait approuvé de personne, et nous sommes certain que M. Guadet lui-même, s'il faisait aujourd'hui la publication qu'il a faite en 1828, ne se serait pas contenté de n'altérer jamais en rien le texte de l'auteur, mais l'aurait reproduit tout simplement tel qu'il était, lui laissant la responsabilité de ce qu'il appelle le désordre du récit, et de ce qui pourrait bien paraître à l'auteur, souverain juge en ces matières, un ordre logique et rationnel, en tout cas bien supérieur à celui qui lui est imposé de vive force.

Quoi qu'il en soit, les Mémoires que nous publions

aujourd'hui d'après un manuscrit qui a été trouvé en même temps que les lettres de madame Roland à Buzot, déjà données par nous en 1864, diffèrent considérablement des Mémoires publiés par M. Guadet. L'ordre des matières est tout autre; il n'y a point de division par chapitre, et les notes nombreuses de Buzot qui complètent et éclaircissent son texte sont reproduites pour la première fois. Nous ne dirons rien de plus : les personnes qui voudront apprécier ces différences compareront les textes; nous nous contenterons de déclarer que nous avons reproduit textuellement sans rien ajouter, sans rien modifier, ni dans la disposition des matières ni dans les termes, le manuscrit qui fait aujourd'hui partie des collections de la Bibliothèque impériale.

Les Mémoires de Pétion sont inédits. La copie d'après laquelle nous les publions est décrite dans le *Catalogue d'un choix de livres et de documents manuscrits sur la révolution française, France*, 1864, où était annoncée la vente des lettres de madame Roland à Buzot, avec lesquelles cette copie avait été trouvée. Nous donnerons plus loin (page 513 et suiv.) quelques renseignements sur la provenance de ces documents, que nous avons déjà discutés dans notre *Étude sur madame Roland* (page 61 et suivantes). L'authenticité des *Mémoires*, où le caractère, le style, le genre d'esprit de Pétion se reconnaissent à chaque ligne de son récit, est suffisamment établie par la source d'où ils sortent.

Quant aux *Mémoires* de Barbaroux, ils sont la reproduction simplement exacte du texte qui a paru dans la collection Berville et Barrière, en 1822. Mais on verra que la communication, dont nous ne saurions être trop reconnaissant, de documents inédits d'un grand intérêt, soit pour l'histoire de la vie privée, soit pour l'histoire

de la vie publique de Barbaroux, nous a permis de combler bien des lacunes. Nous avons eu tout ce qu'il dépendait de la piété filiale et de l'amitié de donner. Et cependant un autre pourra être plus riche que nous; c'est celui à qui le hasard fera retrouver la suite des *Mémoires*, car elle doit exister quelque part (nous le prouvons pages 516 et 520). Nous souhaitons que cette bonne chance ne se fasse pas attendre, et nous en félicitons celui, quel qu'il soit, dont elle sera le partage.

Nous avons dit brièvement d'où nous viennent les principaux matériaux de ce livre; nous déclarons que les autres, comme on le verra d'ailleurs, ont une authenticité non moins incontestable.

---

§ 2. — MÉMOIRES DE BUZOT. EXPLICATIONS QU'ILS DONNENT SUR SA CONDUITE POLITIQUE. — LES JOURNÉES DE JUIN DANS LES DÉPARTEMENTS, EN 1793 ET EN 1848.

Maintenant il nous reste peut-être à apprécier en quelques mots l'importance de ces documents, à les compléter ou à les éclaircir sur quelques points. Quant aux hommes auxquels ils sont dus, ce n'est pas ici le lieu d'écrire leur biographie[1]. Leur vie appartient à l'histoire de la Révolution française; hors de ce mouvement, hors de la part qu'ils y ont prise, de la signification qu'ils y ont eue, leur personne serait passée inaperçue. Ils ont surgi avec les événements; ils ont été les porte-voix ou l'expression plus ou moins éloquente de certains sentiments, de certaines doctrines, de certaines idées.

[1] Nous renverrons à une Note l'énumération des principaux actes législatifs de Buzot et l'exposé de quelques circonstances domestiques de sa vie. Cette *note B* a été en partie rédigée avec des documents inédits.

Parce qu'ils sont des types et parce qu'ils représentent des classes plutôt qu'ils ne constituent des individualités puissantes, l'historien doit-il les négliger ou les dédaigner?

Les Girondins ne sont pas des hommes de génie, encore moins ce qu'on a appelé des hommes providentiels, ce sont des bourgeois; soit: — nous saurons d'eux ce que valaient les bourgeois de ce temps-là.

Les documents d'après lesquels nous avons à les juger sont de deux sortes : les actes et les *Mémoires*, du moins les *Mémoires* que plusieurs d'entre eux, Louvet, Meillan, Buzot, Pétion, Barbaroux, ont pu écrire. Nous ne parlerons ici que des écrits laissés par ces trois derniers. — Occupons-nous d'abord de Buzot.

Les pages laissées par Buzot sont moins des *Mémoires* qu'un *Mémoire* justificatif de sa conduite et de celle de ses amis. On pourrait y signaler quelques passages gâtés par un ton déclamatoire; mais le style a généralement de la vigueur; l'indignation de l'honnêteté l'élève parfois jusqu'à l'éloquence.

Nous avons éprouvé en lisant ce morceau, dans la copie que nous avons reproduite, une tout autre impression que celle que nous avait laissée la copie imprimée de 1828. Il y avait là, dans la prétention méthodique d'une division par chapitres, une affectation d'auteur qui nous choquait d'autant plus que l'ouvrage ne présentait ni suite ni ordre. On y sent je ne sais quoi de factice qui a rendu douteux auprès de quelques personnes l'authenticité de ces Mémoires assurément très-authentiques. Dans le texte que nous avons adopté, le ton est différent; il est parfaitement d'accord avec la nature fière, sévère, bilieuse et mélancolique de Buzot. Bien que ce soit une réunion de pages écrites à différentes époques, elles présentent une

sorte de pente logique, qui conduit sans effort le lecteur du commencement jusqu'à la fin, la pente même des souvenirs, des impressions et des passions du proscrit. Malgré les défauts de cet écrit, malgré l'enflure oratoire que nous y avons signalée et qu'on rencontre dans toutes les productions de ce temps-là, il est fait pour toucher quiconque s'intéresse à la cause de la justice opprimée dans un honnête homme.

Buzot est en effet un parfait honnête homme; la Révolution n'en compte pas de plus pur dans ses rangs. On peut lui reprocher des erreurs; son tempérament bilieux a pu l'égarer dans ses haines ou ses défiances, mais ses actes n'ont jamais eu qu'un mobile, le bien public. Ses ennemis se sont plaints de son orgueil, et ils l'ont appelé le *roi Buzot*. Il avait l'orgueil de sa probité, de son désintéressement, de sa loyauté, de son courage; mais quoi! ne faut-il pas prendre sa force quelque part? S'il n'avait pas eu ces qualités que tous les contemporains lui reconnaissent, Buzot n'aurait point eu l'espèce d'orgueil que ses ennemis lui reprochent. Sa conscience, son honneur, ses instincts développés, anoblis par l'éducation et la méditation, en un mot, tout ce qui en l'homme constitue l'individualité, la personnalité, aurait cédé à ces exigences de partis et de situations couvertes du grand mot de salut public. Il eût abdiqué lui aussi, sacrifié l'honnêteté certaine à l'utilité douteuse. Ah! quoi qu'on en dise, cette révolte de l'individualité en ce qu'elle a de plus fier et de plus généreux contre le despotisme, en ce qu'il a d'écrasant, de la *raison révolutionnaire*, honore et honorera éternellement la Gironde.

L'honnêteté de Buzot donne à ses déclarations, au moins en ce qui concerne sa conduite et celle de ses amis, une autorité incontestable. Nous admettrons qu'il

peut se tromper sur les intentions de ses adversaires, et que la passion le dispose à une crédulité malveillante à leur égard. Mais ce qu'il dit de ce qu'il a fait et de ce qu'il a voulu, de ce qu'il a vu faire et vouloir à ses amis, mérite sans doute quelque créance.

Cherchons donc dans ses propres déclarations les raisons déterminantes des principales actions de sa vie et de la conduite du groupe avec lequel il marchait.

Le voici d'abord dans l'Assemblée constituante, obscur et incertain, mais peu à peu se prononçant énergiquement dans le sens des garanties que la nation était en droit de prendre, croyait-il avec Pétion et Robespierre, contre la royauté.

« A Versailles, je fus considéré, recherché; partout je fus estimé.

» ...Ce fut surtout à l'époque de la fuite du Roi que mon aversion contre la royauté se manifesta sans réserve. On m'en fit un crime alors et à Pétion aussi. Peu s'en fallut qu'à cette époque nous ne fussions victimes de notre zèle pour la liberté. Toutefois, je le confesse, il me paraissait douteux que la nation française pût supporter le joug austère du gouvernement républicain, mais j'avais la conviction intime que Louis XVI ne pouvant pas changer ses habitudes et se façonner au gouvernement d'un peuple libre, on devait s'attendre aux plus grands malheurs tant que Louis continuerait de régner sur la France : l'occasion était favorable; et si l'Assemblée constituante eût changé la dynastie régnante, ce qu'elle pouvait aisément sans troubles et sans obstacles, la révolution était consommée. » P. 41.

« ...Vers la fin de cette Assemblée je reparus un peu sur la scène... Forcé de choisir entre deux partis également opposés à mes opinions particulières, je préférai le parti qui avait au moins des dehors populaires, à celui qui fondait sur l'anéantissement absolu des droits du peuple je ne sais quel pouvoir royal plus terrible que celui dont nous avions brisé les chaînes. » Plus loin, il ajoute : « La Constitution de 1791 n'offrait que deux partis également en guerre dans l'État et dans le prince... Elle les constituait dans un état de discorde qui ne pouvait finir que par la destruction

de l'un ou de l'autre... J'ai préféré l'État au prince; et voilà tout. » P. 45.

L'Assemblée constituante se dissout; Buzot rentre à Évreux, où il demeure jusqu'à l'époque de l'ouverture de la Convention :

« Le Roi reste sur le trône, l'Assemblée finit ses séances, et refusant la place qui m'était offerte à Paris, je retournai dans ma petite ville. Mon département m'avait élevé à la place de président du tribunal criminel. Enfin, après avoir présidé toutes les assemblées électorales, je fus premier député de l'Eure à la Convention nationale. Je puis dire que je ne désirai pas cet honneur : j'étais heureux, tranquille, honoré chez moi, et j'allais quitter tout cela pour la Convention, où Marat et Danton siégeraient avec moi! » Mais à peine arrivé à Paris, « je délibérai bientôt si je ne reprendrais pas le chemin de mon paisible héritage, tant j'éprouvai d'horreur au spectacle hideux de la ville de Paris et de la Convention. » P. 41.

Ailleurs, il trace un tableau, en effet peu flatteur, et des députations envoyées à l'Assemblée, et du peuple des tribunes :

« Il semblait qu'on eût cherché dans tous les dégorgeoirs de Paris et des grandes villes ce qu'il y avait partout de plus sale, de plus hideux, de plus infect. De vilaines figures terreuses, noires ou couleur de cuivre, surmontées d'une grosse touffe de cheveux gras, avec des yeux enfoncés à mi-tête; ils jetaient avec leur haleine nauséabonde les plus grossières injures au milieu des cris aigus de bêtes carnassières. Les tribunes étaient dignes en tout de pareils législateurs. Des hommes dont l'aspect effroyable figurait le crime et la misère, des femmes dont la mine déhontée respirait la plus sale débauche. Quand tout cela, avec les mains, les pieds, la voix, faisait son horrible tintamarre, on se serait cru dans une assemblée de diables. » P. 57. — « Grand Dieu! s'écrie-t-il encore, si ce ne peut être que par de tels, avec de tels hommes, par des moyens aussi infâmes, que s'élèvent et se consolident les États républicains, il n'est pas de gouvernement plus affreux sur la terre, ni de plus funeste au bonheur du genre humain. » P. 42.

Sur l'établissement de la République :

« Nous conservâmes longtemps, mes amis et moi, l'espoir d'une

république en France, lors même que tout semblait nous démontrer que la classe éclairée se refusait à cette forme de gouvernement... » P. 31. « ...Il n'y avait que quelques hommes dont les âmes nobles et élevées se sentaient dignes d'être nés républicains, et que l'exemple de l'Amérique avait encouragés à suivre le projet d'un semblable établissement en France... » P. 33.

Mais il avait cessé de croire au succès de ce *projet si cher à son cœur*. Plusieurs fois, à la Convention, il avait été sur le point de donner sa démission; ses amis s'y opposèrent, il resta. (P. 32.)

Parlant des manœuvres des montagnards :

« Ils commencèrent par calomnier les intentions des départements; c'était le royalisme, le fédéralisme qui les mettaient en armes! On voulait la guerre civile, on voulait affamer Paris, le punir de son attachement à la liberté, le réduire en cendres! » P. 23.

Et cependant, il dit en note :

« Le mouvement de la Révolution appartient à la France entière; il fallait l'y maintenir. Mais en le concentrant à Paris, on l'a corrompu... Que de sacrifices n'a-t-on pas été obligé de lui faire au détriment de la chose publique! Il semblait que la liberté fût son patrimoine pour le dissiper à son gré! » P. 23.

Et il termine par cette imprécation :

« Et qu'est-ce donc que Paris en comparaison de la France entière? Parce que la multitude avilie de cette capitale rentrerait dans la servitude pour laquelle elle est née, faut-il que tous les Français soient asservis! Eh bien, je le dis avec vérité, la France ne peut espérer ni liberté, ni bonheur que dans la destruction entière et irréparable de cette capitale. » Note de la page 24.

Buzot se défend de l'imputation d'avoir voulu le retour à la constitution de 1791, l'abaissement de Paris, le transfert de la Convention dans une autre résidence, comme ses ennemis l'en avaient accusé avant le 31 mai. Et ce qui ne permet pas de suspecter la sincérité de